

PATINOIRE



MISE À JOUR POUR LA PÉRIODE DU 9 JANVIER AU 8 FÉVRIER

L'ACCÈS À LA PATINOIRE EST INTERDIT À PARTIR DE 19 H 30 POUR PERMETTRE LE RESPECT DES RÈGLES DU COUVRE-FEU.

NOTEZ QUE LES ACTIVITÉS EXTÉRIEURES SONT PERMISES EN SOLO OU EN BULLE FAMILIALE ET CE JUSQU'À 19 H 30.

IL SERA DÉSORMAIS INTERDIT DE PRATIQUER LE HOCKEY EN ÉQUIPE.

LE PATINAGE LIBRE DEMEURE AUTORISÉ EN RESPECTANT LES RÈGLES DE DISTANCIATIONS SOCIALES

